



Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le 03/02/2025

ID : 018-211801790-20250125-2025_002-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2025

Délibération n° 2025-002

Aménagement sécuritaire de la traversée du hameau de Lizy

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 janvier à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 17 janvier 2025

Date d'affichage : 17 janvier 2025

Nombre de Conseillers

En exercice :	13
Présents :	11
Votants :	13

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Dominique COURILLEAU, Nathalie RIOU, Mickaël GENESTE, Jonathan MAILET, Frédérique PAWLOVSKY

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre AUGÉ qui donne pouvoir à Patrick RICHARD, Xavier BERNARD qui donne pouvoir à Philippe DUBOIS

Secrétaire de séance : Patrick PARFAIT

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de sécuriser la traversée du hameau de Lizy en limitant la vitesse des véhicules sur la route départementale 11.

L'expérience montre que les aménagements similaires réalisés sur la traversée du bourg, ont fait chuter considérablement la vitesse moyenne des véhicules.

Fort de cette expérience réussie, les travaux prévoient :

1/ La réalisation de 4 écluses axiales avec ralentisseurs.

Ces aménagements simples et réversibles, d'un coût modéré, sans incidence sur les rives de la chaussée et sur l'écoulement des eaux pluviales, comprennent un rétrécissement de chaussée avec un régime de priorité associé à un ralentisseur central en enrobés.

2/ La création d'un passage piétons afin de sécuriser la traversée entre la route de St Michel et la rue de la Fontaine.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée par les élus.

Afin de vérifier la pertinence et l'efficacité de ce projet, le Conseil Départemental réalisera une phase de tests avec mesures de la vitesse avant et après la mise en place d'un aménagement provisoire.

Cette opération se déroulera durant les mois de février et mars prochain.

Le coût des travaux est estimé à 34 070 € HT soit 40 884 € TTC

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE :

- D'approuver la réalisation de 4 écluses axiales avec ralentisseurs ainsi que la création d'un passage piétons afin de sécuriser la traversée entre la route de St Michel et la rue de la Fontaine.
- D'autoriser le maire à signer les devis

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :